



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS



Réunion du Comité Syndical
du 21 mars 2018

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants			
962	31	18	0	11	Pour :	18
					Contre :	0
					Abstentions :	0

Le Comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **Mercredi 21 mars 2018** à 10 h 30 à la Maison du Département à SAINT-LÔ (salle Alexis de Tocqueville) sur convocation du 6 mars 2018. M. Patrice PILLET, Président, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Patrice PILLET, Mme Frédérique BOURY, Mme Christèle CASTELEIN, M. Gabriel DAUBE, M. Pierre de CASTELLANE, M. Antoine DELAUNAY, M. Jean-Paul FORTIN, Mme Maryse HEDOUIN, M. Gilles LELONG, M. Jean LEPETIT, M. Alain NAVARRET.

Délégués des communes titulaires :

M. Pierre-Yves AUSSANT, Mme Simone DUBOSCQ, Mme Françoise K'DUAL, Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, M. Hubert MOUCHEL, Mme Emeline THEVENIN

Délégués des chambres consulaires, titulaires :

M. Jean-Christophe BOUTTÉ

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental, titulaires :

M. Jacques COQUELIN (représenté par M. PILLET), M. Sébastien FAGNEN, M. Jean-Marc JULIENNE, Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, Mme Patricia LECOMTE, M. Jean MORIN

Déléguées des communes, titulaires :

M. Stéphane AUCRETERRE, M. Gilles AUGER, M. Thierry TOTAIN.

Délégués des chambres consulaires, titulaires :

M. Daniel DUFEU, Mme Marie-Bénédicte LORENTE (CCI Ouest-Normandie)

**Création d'un poste d'Animateur et d'un poste de Secrétariat
pour le Centre Régional de la pêche, de l'aquaculture et de la conchyliculture Normandes**

Vu,

- le rapport présenté,
- la création d'un Centre Régional de la Pêche, de l'Aquaculture et de la Conchyliculture Normandes (projet d'acronyme CENOPAC) inscrite dans les priorités de la nouvelle politique pêche et aquaculture de la Région Normandie ;
- ce projet de centre régional regroupant différents organismes socio-professionnels concernés, fait l'objet de deux conventions respectives ;
- l'animation de ce centre régional dont le portage administratif serait assuré par le SMEL avec le recrutement d'un animateur et d'une personne assurant le secrétariat
- le coût moyen annuel de ces postes estimé à 80 000 € assuré intégralement par les financeurs institutionnels (la Région Normandie, les trois Départements côtiers Normands), sans financement direct ni reste à charge à assurer par le SMEL ;
- Vu la proposition de revoir l'acronyme CENOPAC par CENOCAP ou par une autre appellation proche,

le Comité syndical, après en avoir délibéré,

décide :

- de créer un poste de chef de projet, chargé de l'animation du dispositif, recruté dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux (catégorie A) ;
- de créer un poste de secrétaire, recruté dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) ;

autorise :

- le président à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT DU SMEL,

Patrice PILLET

